

**MÉMOIRE DE LA COMMISSION  
DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE**

**PRÉSENTÉ PAR :**

**L'ASSOCIATION LIBÉRALE DE  
GASPÉ**

**GASPÉ, LE 29 MAI 2008**

Monsieur le Président •

Messieurs les Commissionnaires •

L'association libérale de Gaspé a pris connaissance du rapport de la Commission de la représentation électorale touchant la réforme de la carte électorale et désire exprimer son profond désaccord devant votre projet de réforme de la carte électorale.

Le rapport propose rien de moins que la disparition du comté de Gaspé. Une proposition obligée, diront certains, par la conception caduque de la loi qui ne présente d'autre façon de le faire que le nombre.(par le nombre d'électeurs)

Nous voulons que la circonscription de Gaspé soit maintenue telle qu'elle est présentement. Aujourd'hui l'association libérale du comté de Gaspé est contre la perte de poids politique de la Gaspésie et, par conséquent, contre la disparition de la circonscription électorale de Gaspé.

Nous dresserons un bref portrait de la circonscription de Gaspé et de la région et nous traiterons de l'effet réducteur des modifications proposées.

## **HISTORIQUE**

La première carte électorale du Québec a été établie en 1792 et la circonscription de Gaspé en faisait partie. Bien sûr qu'il y a eu au fil du temps, des modifications.

En 1930, les circonscriptions de Gaspé-Nord et de Gaspé-Sud sont créées et en 1972, la nouvelle circonscription est formée. Il y a bien eu quelques aménagements, en 1992 et en 2001, mais jamais l'éventualité de la disparition de la circonscription n'a été envisagée.

## **APPARTENANCE**

Le pôle naturel d'attraction de la circonscription est la ville de Gaspé. Ici, on pense au secteur de la santé avec l'hôpital et le Sanatorium qui ont fait figure de proue. Il est inacceptable qu'on rejette ce sentiment d'appartenance du revers de la main pour une question d'aménagement. La démocratie c'est plus que cela.

La ville de Gaspé a toujours été un centre d'éducation important, ici, on pense au séminaire de Gaspé, au couvent des Ursulines et à la formation des infirmières qui ont pris racine dans cette circonscription, alors que le Ministère de l'éducation n'existait même pas. La démocratie, au Québec, ne devrait pas seulement être une question de chiffres, le sentiment d'appartenance devrait être pris en compte, car le déracinement d'un individu comme le déracinement d'une région n'a rien d'emballant dans un coin comme le nôtre, où, tout est mis en œuvre pour se sortir des problèmes économiques que notre circonscription connaît. C'est pourquoi, on s'explique mal l'unique formule mathématique pour expliquer la disparition de notre circonscription qui risque d'aller à l'encontre des objectifs fixés.

## ***EXIGENCES DE LA LOI ÉLECTORALE***

L'article 15 de la loi électorale exige que « La circonscription représente une communauté naturelle établie en se fondant sur des considérations d'ordre démographique, géographique et sociologique, telles que la densité de la population, le taux relatif de la croissance de la population, l'accessibilité, la superficie et la configuration de la région, les frontières naturelles du milieu ainsi que les territoires des municipalités locales »

Or, on s'explique mal qu'une circonscription comme la nôtre qui a une superficie de 6 964Km<sup>2</sup> risque d'être annexée à deux circonscriptions qui ont déjà plus de 8 000Km<sup>2</sup> chacune. Quand on dit qu'il faut considérer la superficie et l'accessibilité dans la réforme de la carte électorale, nous avons de la difficulté à comprendre surtout, qu'il y a certaines circonscriptions sur l'île de Montréal qui ont moins de 10Km<sup>2</sup>.

Nous voyons difficilement comment un député pourrait sur une distance de 350Km, être présent en cas de conflit pour apporter aide et soutien pour lesquels il ou elle a été élu(e).

Est-ce qu'on demanderait au député Hochelaga- Maisonneuve, sur l'île de Montréal, d'aller rencontrer des commettants à Montmagny, d'autant plus, qu'il est plus facile de se déplacer sur l'autoroute qu'en région. Si nous voulons rencontrer le député, selon la nouvelle carte électorale, il faudra prévoir plus d'une journée à cause des distances.

Est-ce que les aménagements, tels que proposés, serviront mieux la démocratie que présentement? Il est extrêmement difficile de le croire.

La complémentarité qu'on retrouve entre les grandes villes et les régions a toujours fait partie intégrante de nos vies. La proposition qui nous est faite, a comme résultat de réduire cette chimie qui existe entre les secteurs ruraux et urbains, mais plus encore elle risque de mettre en sourdine la voix de nos enfants qui sont devenus citadins et qui ont participé au développement des grandes villes, à cela, nous nous ne pouvons y souscrire béatement, c'est tout notre avenir qui en dépend.

## **CONCLUSION**

Voici donc les raisons pour lesquelles nous souhaitons fermement que la circonscription de Gaspé soit maintenue dans ses limites actuelles. Nous sommes d'avis que la disparition de notre circonscription ne constitue pas pour les électeurs la symbiose d'une communauté naturelle qui est l'essentiel même l'article de la loi. Je ne pense pas qu'on puisse enlever Gaspé aux Gaspésiens, pas plus qu'on peut amputer le Québec d'une circonscription qui est à l'origine de sa naissance. Le redécoupage de la carte électorale, ou plutôt le démantèlement de la circonscription de Gaspé, ne tient pas compte de cette identité qui existe profondément à l'intérieur de chacun de nous et nous le déplorons.

Or, pour toutes ces raisons, nous invoquons la Commission de la Réforme Électorale de surseoir à la décision de faire disparaître la circonscription de Gaspé, car l'esprit de la loi, d'après l'article 15, qui dit « qu'une circonscription représente une communauté naturelle fondée sur des considérations démographiques, géographiques, et sociologiques n'aura pas été respecté, dans ce contexte nous maintenons que le poids politique de la Gaspésie doit être garanti et

qu'en conséquence, à la seule et unique condition que ce dernier critère soit rempli, nous serions d'accord avec une augmentation du nombre de députés là où le nombre le justifie.

Nous invitons du même souffle, les partis d'opposition à se joindre au parti Libéral du Québec afin de réviser le plus rapidement possible la loi électorale, sinon l'occupation dynamique et le droit de paroles ne seront plus qu'un souvenir pour les électeurs de la circonscription de Gaspé.